

Paris, le 16 septembre 2026

MODERNISATION DE LA PMI :

Familles de France salue la mission confiée à Joséphine Missoffe

Par **décret du 11 septembre 2026**, publié au Journal officiel du 12 septembre 2026, le Premier ministre a chargé **Mme Joséphine Missoffe, députée, d'une mission temporaire ayant pour objet la modernisation de la protection maternelle et infantile au service du parcours de l'enfant et du soutien à la parentalité.**

Familles de France accueille avec satisfaction cette mission parlementaire. Ancienne infirmière-puéricultrice, la députée connaît de l'intérieur les réalités du terrain : les délais d'attente pour un rendez-vous, les disparités criantes d'un département à l'autre, l'épuisement des équipes en sous-effectif chronique. Cette expertise professionnelle en fait une interlocutrice légitime pour porter cette réforme.

Une PMI essentielle, confrontée à une dégradation de ses moyens

La PMI est un pilier de notre pacte social : premier filet de sécurité sanitaire pour des centaines de milliers de mères et d'enfants chaque année, elle incarne une promesse d'égalité que les familles ne voient plus tenue partout sur le territoire. **Une modernisation sans dénaturation de son essence est nécessaire.**

Depuis plusieurs années, les services de PMI sont confrontés à une dégradation de leurs moyens et de leur capacité d'intervention. Le rapport de la députée Michèle Peyron publié en 2019 faisait déjà état d'une baisse importante du budget global des services de PMI, passé d'environ **500 millions d'euros à 400 millions d'euros en dix ans**, ainsi que d'une diminution de près de moitié, sur vingt ans, de certaines consultations médicales préventives auprès des enfants de moins de 6 ans et des visites à domicile auprès des femmes enceintes.

Cette situation fragilise la capacité de la PMI à assurer pleinement ses missions de **prévention, de dépistage, d'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité**, alors même que les besoins demeurent importants et que les inégalités territoriales persistent.

Renforcer les moyens pour garantir un véritable parcours de prévention

Familles de France appelle à ce que cette mission s'appuie sur **l'expérience concrète des familles et des professionnels et associations de terrain**, et débouche sur des mesures à la hauteur des besoins : moyens humains, financement durable, harmonisation territoriale et sécurisation des parcours pour les parents.

La modernisation de la PMI doit également mieux reconnaître le rôle de **l'ensemble des professionnels qui concourent à ses missions**, notamment les infirmières puéricultrices et les psychologues, et conforter la PMI comme **un service public de proximité accessible à toutes les familles**, au plus près des besoins des enfants et des parents.

Contact presse : Émilie Souplet – Pôle Éducation | 06 27 67 20 61